

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 20 décembre 2019

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 13/12/2019

Présents : 18

Dont Présents non votants : 0

L'an deux mille dix-neuf et le vingt décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS

Représentés : 0

Votants: 18

Pour: 18

Présents : Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Gérard BARO, Roland BASCOUL, Bernard BOSC, Francis BOUTES, Josian CABROL, Marie-Aline EDO, Norbert ETIENNE, Yves FRAISSE, Martine GIL, Kléber MESQUIDA, Martine OLMOS, Marie-Pierre PONS, Sylvie QUEROL, Catherine REBOUL, Yves ROBIN, Luc SALLES

Contre: 0

Représentés:

Abstentions: 0

Présents non votants :

Excusés: Jean-Pierre BERRAUD, Yvan CASSILI, Guillaume DALERY, Elisabeth DAUZAT, Jean-Luc FALIP, Daniel GALTIER, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Audrey IMBERT, Christophe MORGO, Marie PASSIEUX, Jean-Christophe PETIT, Pierre POLARD, Hedwige SOLA, Bernard VIDAL, Philippe VIDAL

Absents:

Objet: " Montagnes du Caroux " : animation 2020-2021 et diagnostic activités aquatiques

Dans le cadre de l'appel à projet FEDER «pôles de pleine nature en Massif Central», le Syndicat mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles a été retenu pôle structuré.

Un pôle de pleine nature est un territoire organisé souhaitant développer et organiser une offre touristique et de loisirs complète et relativement concentrée. Deux communautés de communes sont concernées : du Minervois au Caroux et Grand Orb.

La mise en œuvre de sa stratégie et de son plan d'actions passe par une animation continue du territoire et de ses acteurs. Le syndicat mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles s'est engagé fortement dans ce projet et continuera à le faire en assurant l'animation générale en mettant un agent à 60 % sur cette action.

De plus, dans le cadre du plan d'actions et en partenariat avec les communautés de communes concernées, il a été convenu de réaliser un diagnostic des activités aquatiques du pôle de pleine nature.

En effet, depuis quelques années, les collectivités investissent pour la qualité des eaux, ce qui a été concrétisé par l'obtention sur certains secteurs du label «bon état écologique» (Orb et Jaur). Ce diagnostic permettra de réfléchir à la valorisation des activités aquatiques, leurs pratiques éco responsables et leur répartition à l'échelle du Pôle de Pleine Nature. Après mise en concurrence, le Cabinet Kipik a été retenu par le Pays et ses partenaires pour la réalisation de cette étude.

Le budget prévisionnel pour cette action et le budget d'animation est de 80 955 € :

Animation : 2020-2021 : 61 755 €

Diagnostic des activités aquatiques : 19 200 € TTC

Le plan de financement prévisionnel s'élève à 80 955 € pour lequel les cofinancements suivants pourraient être sollicités :

FEDER	24 702 €
FNADT	13 440 €
Autofinancement	42 813 €

Le solde étant apporté en autofinancement par le Pays, à hauteur de 42 813 €.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir valider le budget prévisionnel global et de l'autoriser à signer tous documents relatifs à cette décision.

Où l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical valide à l'unanimité le budget prévisionnel global et autorise le Président à signer tous documents relatifs à cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Prades-sur-Vernazobre, le 20 décembre 2019.

Le Président,
Jean ARCAS

